

## Etats financiers annuels de SICAV

### UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2017	31/12/2016
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 649 420,837</b>	<b>1 636 997,101</b>
	a- Actions et droits rattachés		1 649 420,837	1 636 997,101
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>419 572,185</b>	<b>421 872,105</b>
	a- Placements monétaires		198 081,909	190 614,322
	b- Disponibilités		221 490,276	231 257,783
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 068 993,022</b>	<b>2 058 869,206</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>26 307,765</u></b>	<b><u>28 098,355</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	6 931,342	7 245,759
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	19 376,423	20 852,596
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>2 042 685,257</u></b>	<b><u>2 030 770,851</u></b>
CP 1	<b>Capital</b>	<b>3.5</b>	<b>2 045 091,322</b>	<b>2 015 001,842</b>
CP 2	<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>-2 406,065</b>	<b>15 769,009</b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16,994	4,194
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-2 423,059	15 764,815
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 068 993,022</b>	<b>2 058 869,206</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>PR 1</u> <b>Revenus du portefeuille-titres</b>	3.1	<b><u>47 928,410</u></b>	<b><u>68 584,680</u></b>
Dividendes		47 928,410	68 584,680
<u>PR 2</u> <b>Revenus des placements monétaires</b>	3.2	<b><u>7 467,587</u></b>	<b><u>3 489,626</u></b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>55 395,997</u></b>	<b><u>72 074,306</u></b>
<u>CH 1</u> <b>Charges de gestion des placements</b>	3.7	<b><u>-27 564,686</u></b>	<b><u>-30 417,634</u></b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>27 831,311</u></b>	<b><u>41 656,672</u></b>
<u>CH 2</u> <b>Autres charges</b>	3.8	-31 909,624	-27 770,156
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>-4 078,313</u></b>	<b><u>13 886,516</u></b>
<u>PR 4</u> <b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		1 655,254	1 878,299
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b><u>-2 423,059</u></b>	<b><u>15 764,815</u></b>
<u>PR 4</u> <b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-1 655,254	-1 878,299
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		307 338,011	279 819,709
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-24 626,855	-178 345,358
<u>Frais de négociation de titres</u>		-2 698,022	-6 067,347
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u>275 934,821</u></b>	<b><u>109 293,520</u></b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Arrêté au 31/12/2017 en (DT)**

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>275 934,821</u></b>	<b><u>109 293,520</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-4 078,313	13 886,516
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	307 338,011	279 819,709
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-24 626,855	-178 345,358
d- Frais de négociation de titre	-2 698,022	-6 067,347
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-14 098,196</u></b>	<b><u>-9 510,269</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-249 922,219</u></b>	<b><u>-683 955,465</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>82,606</b>	<b>0,000</b>
- Capital	100,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-17,817	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,423	0,000
<b>b- Rachats</b>	<b>250 004,825</b>	<b>683 955,465</b>
- Capital	288 300,000	806 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-38 294,163	-122 523,989
- Régularisation des sommes distribuables	-1,012	179,454
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>11 914,406</b>	<b>-584 172,214</b>
<b>AN4-Actif Net</b>		
a- En début de l'exercice	2 030 770,851	2 614 943,065
b- En fin de l'exercice	2 042 685,257	2 030 770,851
<b>AN5-Nombre d'actions</b>		
a- En début de l'exercice	24 156	32 219
b- En fin de l'exercice	21 274	24 156
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>96,017</b>	<b>84,069</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>14,99%</b>	<b>4,03%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

### **ARRETES AU 31-12-2017**

#### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

##### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2017 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% l'Actif
<b>Actions</b>		<b>1 530 987,741</b>	<b>1 638 555,327</b>	<b>79,20%</b>
ADWYA	16 317	88 153,914	86 822,757	4,20%
ARTES	11 100	65 247,000	68 753,400	3,32%
ATL	30 000	93 903,404	92 700,000	4,48%
ATTIJARI BANK	3 420	88 987,671	124 556,400	6,02%
BIAT	1 110	70 199,141	134 785,080	6,51%
CARTHAGE CEMENT	30 000	89 612,680	70 350,000	3,40%
EURO CYCLE	6 270	185 374,030	169 471,830	8,19%
MONOPRIX	15 000	235 768,815	172 065,000	8,32%
SAH	9 869	98 471,900	157 232,908	7,60%
SFBT	9 186	167 525,311	181 377,570	8,77%
SOTUVER	36 369	170 972,988	186 863,922	9,03%
SOTUVER NG 2018	3 162	13 090,680	15 272,460	0,74%
TPR	24 000	99 704,227	88 632,000	4,28%
UIB	4 000	63 975,980	89 672,000	4,33%
<b>Droits</b>		<b>10 766,890</b>	<b>10 865,510</b>	<b>0,53%</b>
SAH DA 1/14	9 870	10 758,270	10 857,000	0,52%
SOTUVER DA 2/23	23	8,620	8,510	0,00%
<b>Total</b>		<b>1 541 754,631</b>	<b>1 649 420,837</b>	<b>79,72%</b>

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
<b>Actions et droits</b>	395 049,400
<b>TOTAL</b>	<b>395 049,400</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisées
<b>Actions et droits</b>	689 963,675	665 336,820	-24 626,855
<b>TOTAL</b>	<b>689 963,675</b>	<b>665 336,820</b>	<b>-24 626,855</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>Revenus des Actions</b>	<b>47 928,410</b>	<b>68 584,680</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 928,410</b>	<b>68 584,680</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 419 572,185 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	198 081,909	190 614,322	9,57%
Disponibilités		221 490,276	231 257,783	10,71%
<b>Total</b>		<b>419 572,185</b>	<b>421 872,105</b>	<b>20,28%</b>

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	200	27/12/2016	190 516,864	198 081,909	9,57%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>190 516,864</b>	<b>198 081,909</b>	<b>9,57%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	7 467,587	3 489,626
<b>TOTAL</b>	<b>7 467,587</b>	<b>3 489,626</b>

### 3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2017	31/12/2016
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>6 931,342</b>	<b>7 245,759</b>
	Frais de gestionnaire	1 975,464	2 065,438
	Frais de dépositaire	493,032	516,431
	Frais de distributeurs	4 462,846	4 663,890

### 3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2017	31/12/2016
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>19 376,423</b>	<b>20 852,596</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	893,051	3 067,418
	Redevance CMF	170,259	172,176
	Charges à payer sur l'exercice	18 313,113	17 613,002

### 3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2016</u></b>	
* Montant en nominal	2 415 600
* Nombre de titres	24 156
* Nombre d'actionnaires	97
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	288 300
* Nombre de titres rachetés	2 883
<b><u>Capital au 31/12/2017</u></b>	
* Montant en nominal	2 127 400
* Nombre de titres	21 274
* Nombre d'actionnaires	84

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à 11 914,406 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2017 est de 21 274 contre 24 156 au 31/12/2016.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2016</u></b>	<b><u>2 015 001,842</u></b>	<b><u>2 015 001,842</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>100,000</u></b>	<b><u>100,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-288 300,000</u></b>	<b><u>-288 300,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>318 289,480</u></b>	<b><u>315 883,415</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	307 338,011	307 338,011
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-24 626,855	-24 626,855
- Frais de négociation de titres	-2 698,022	-2 698,022
- Régularisation des sommes non distribuables	38 276,346	38 276,346
- Sommes distribuables		-2 406,065
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2017</u></b>	<b><u>2 045 091,322</u></b>	<b><u>2 042 685,257</u></b>

### 3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2017 s'élèvent à -2 406,065 DT contre 15 769,009 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libelle	31/12/2017	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	16,994	4,194
Résultat d'exploitation	-4 078,313	13 886,516
Régularisation du résultat d'exploitation	1 655,254	1 878,299
<b>Total</b>	<b>-2 406,065</b>	<b>15 769,009</b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE)

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>27 564,686</b>	<b>30 417,634</b>
Rémunération du gestionnaire	7 875,626	8 690,752
Rémunération du dépositaire	1 968,920	2 172,701
Rémunération des distributeurs	17 720,140	19 554,181

### 3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>31 909,624</b>	<b>27 770,156</b>
Redevance CMF	1 968,920	2 172,701
Services bancaires et assimilés	1 131,111	1 618,599
Contribution conjoncturelle 7.5%	1 041,488	0,000
Abonnement des charges budgétisées	27 768,105	23 978,856

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>27 768,105</b>	<b>23 978,856</b>
Taxes(*)	282,970	-626,035
Frais bancaires	104,420	113,030
Publication BO CMF	1 604,000	1 901,400
Honoraires CAC	6 720,500	6 720,000
Frais AGO et publications	3 974,671	2 266,172
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	3 081,500	2 000,000
Autres(*)	0,044	-395,711

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS**

### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### **4-3 Rémunération des distributeurs:**

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## **5. AUTRES INFORMATIONS :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 041 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et liquidée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## 6. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	2,604	2,984	2,696	2,292	2,847
Charges de gestion des placements	-1,296	-1,259	-1,278	-1,128	-1,308
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,308</b>	<b>1,724</b>	<b>1,418</b>	<b>1,164</b>	<b>1,539</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,500	-1,150	-1,067	-0,928	-1,001
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,192</b>	<b>0,575</b>	<b>0,351</b>	<b>0,236</b>	<b>0,538</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,078	0,078	0,008	0,419	-0,088
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,114</b>	<b>0,653</b>	<b>0,359</b>	<b>0,655</b>	<b>0,450</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	14,447	11,584	-13,342	-4,186	-6,010
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,158	-7,383	-3,448	8,173	-0,210
Frais de négociation de titres	-0,127	-0,251	-0,180	-0,404	-0,329
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>13,162</b>	<b>3,950</b>	<b>-16,970</b>	<b>3,583</b>	<b>-6,549</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>12,971</b>	<b>4,524</b>	<b>-16,619</b>	<b>3,820</b>	<b>-6,011</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>13,162</b>	<b>3,950</b>	<b>-16,970</b>	<b>3,583</b>	<b>-6,549</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,448	-1,336	0,690	-0,714	0,363
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>12,714</b>	<b>2,614</b>	<b>-16,280</b>	<b>2,869</b>	<b>-6,186</b>
Distribution de dividendes	0,652	0,359	0,655	0,178	0,000
Valeur liquidative	96,017	84,069	81,161	97,737	94,390
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	1,62%	1,28%	1,17%	1,15%	1,07%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	-0,21%	0,64%	0,38%	0,29%	0,58%
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 968 845,714</b>	<b>2 173 405,671</b>	<b>2 943 656,765</b>	<b>2 793 425,266</b>	<b>2 314 962,956</b>
<b>Nombre d'actions au 31/12</b>	<b>21 274</b>	<b>24 156</b>	<b>32 219</b>	<b>34 648</b>	<b>24 777</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 2 068 993 dinars et un résultat net de l'exercice de 275 935 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « **UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 041 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette charge a été liquidée au trésor public à la fin de cet exercice.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2017.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2017, les commissions s'élèvent à 1 968,920 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

\* la gestion du portefeuille de la SICAV,

\* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,

\* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

\* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.  
Ces commissions s'élèvent au 31/12/2017 à 7 875,626 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2017, ces commissions s'élèvent à 17 720,140 dinars.

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**